

MFR VALOGNES

Bac Pro Services Aux Personnes et Animation dans les Territoires (SAPAT)

Formation en apprentissage

Prérequis

- Avoir accompli le cycle 4 ou être titulaire d'un diplôme de niveau 5
- De 16 ans à 29 ans révolus (sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap)
- Après un CAP / BEP
- Issu de la classe de Seconde Générale/ Professionnelle/Technologique

Délai d'accès et début de formation

- Rentrée fin août
- 2nde et 1ère: dernière semaine d'août
- Terminale: 3ème semaine d'août

Durée et rythme de la formation

- Une formation en 3 ans en alternance sur 156 semaines avec 1 850 heures à la MFR et 3 570 heures en milieu professionnel, en moyenne (congrés compris) si démarrage en classe de seconde
- Un rythme adapté à une montée en compétences en seconde, première et terminale
- Possibilité de commencer l'apprentissage en classe de 2nde, 1ère ou terminale

Objectifs

- Acquérir une formation générale associée à une formation professionnelle
- Acquérir une polyvalence dans les compétences techniques et professionnelles
- Viser l'autonomie du jeune dans sa scolarité et la gestion du quotidien
- S'intégrer dans une équipe de travail et adapter son comportement à un public
- Participer à des activités pratiques et les analyser
- Valider le Bac Pro SAPAT en fin de terminale

Présentation générale

Une formation pour accéder aux métiers de la santé, du social, des services aux personnes, de l'animation, des loisirs et de l'administration

Modalités d'accès

- Remplir un dossier de pré-inscription
- Entretien avec la directrice de la MFR et/ou une monitrice en présence du jeune et de sa famille
- Etre motivé par une formation associant général, professionnel et pratique en entreprise
- Avoir une sensibilité pour le travail avec les autres
- Satisfaire aux critères d'inscription
- Trouver un maître d'apprentissage et signer son contrat dans un délai de 6 mois



Contenus

A la MFR

La formation s'articule autour de 2 groupes de modules : enseignement général et enseignement professionnel.

Les modules d'enseignement général permettent un approfondissement des connaissances alors que les modules professionnels visent l'acquisition de compétences spécifiques.

Toute la formation se fait en présentiel.

En entreprise

Les sessions de stages sont des périodes qui révèlent un enrichissement permanent tant sur le plan des compétences pratiques (savoir faire) que sur le plan de la posture en milieu professionnel (prise d'initiative, autonomie, épanouissement, amélioration continue,...)

Un stage professionnel dans un pays d'Europe est proposé au cours du cycle bac pro.

Tarifs

- L'intégralité des frais de scolarité, allant de 4 000 à 7 600 euros, et une partie des frais d'hébergement et restauration sont pris en charge par l'OPCO, le reste étant à la charge de l'apprenti(e) ou sa famille
- Un service de restauration et un internat sont à la disposition des apprentis
- Coûts d'hébergement et restauration en qualité d'interne/semaine : 60.50 €
- Coûts de restauration pour un demi-pensionnaire/semaine : 24 €

Débouchés

- A l'issue du Bac Pro SAPAT, l'élève fait le choix d'entrer dans la vie active ou de poursuivre sa formation :
- en BTS
- en présentant des concours de la filière sanitaire et sociale (auxiliaire de puériculture, AMP, aide-soignant(e), et de niveau IV infirmier(e), préparateur en pharmacie, assistant social et éducateur spécialisé, jeunes enfants, ...)
- en spécialisation vers d'autres secteurs (animation, jeunesse et sports, BPJEPS ...)

Contacts

- Responsable Apprentissage : Anne-Sophie Maliczak
- Formateur responsable seconde : Franck Hébert
- Formatrices responsables première : Anne-Sophie Maliczak – Christel Ruel
- Formatrice responsable terminale : Valérie Potier

Lieux de l'apprentissage

- MFR CFA Valognes
70 rue des religieuses 50 700 Valognes
mfr.valognes@mfr.asso.fr
mfrvalognes.com
02 33 40 13 85
- L'entreprise signataire du contrat



Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. N'hésitez pas à contacter notre référente handicap, Valérie Potier, pour plus d'informations.

Rémunération

Les apprentis sont considérés comme des salariés et perçoivent un salaire. Pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2023, les barèmes sont les suivants :

Âge	DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES (base 151,67 heures)								
	% DU SMIC	1ère année		% DU SMIC	2ème année		% DU SMIC	3ème année	
		par mois	par an		par mois	par an		par mois	par an
16 - 17	27%	461,51 €	5 538,08 €	39%	666,62 €	7 999,44 €	55%	940,11 €	11 281,27 €
18 - 20	43%	734,99 €	8 819,90 €	51%	871,73 €	10 460,81 €	67%	1 145,22 €	13 742,63 €
21 - 25	53%	905,92 €	10 871,04 €	61%	1 042,66 €	12 511,95 €	78%	1 333,24 €	15 998,88 €
26 et +	100%	1 709,28 €	20 511,39 €	100%	1 709,28 €	20 511,39 €	100%	1 709,28 €	20 511,39 €